

Lettre de Bruxelles n° 7, mai 2019

sur les ovins

Regards sur les Dialogues Civils, par Anne Vonesch

Chers amis, bonjour !

Pour ce Groupe de Dialogue Civil du 17 mai, passons sur le défilé habituel des volumes et des prix, des agneaux légers et agneaux lourds, et des importations de Nouvelle-Zélande (dont la viande 'réfrigérée' qui se fait passer pour de la viande fraîche). Tout le monde sait que (face aux importations) la filière ovine européenne est portée à bout de bras par le contribuable grâce à des aides couplées. Elle est protégée. Or ce qui lui pose problème, à elle, est cette double protection que la société lui réclame :

- la protection du loup,
- et la protection des agneaux et brebis contre les souffrances liées aux exportations en vif vers des pays tiers lointains.

Et si la future PAC y mettait un peu plus de cohérence et d'exigence éthique ?

En rouge les informations du Groupe de Dialogue Civil du 17 mai,
en bleu la synthèse, les interventions, conclusions et avis personnels.

COM = commission européenne EM = Etat Membre

A l'ordre du jour, d'abord la protection du loup.

La Suisse a demandé que le loup soit rétrogradé de l'Annexe II à l'Annexe III de la Convention de Berne, signifiant qu'il resterait protégé mais pas strictement, et que les populations pourraient être 'gérées' (par le tir). L'argument est que les populations seraient en bonne santé. Lors d'une réunion sur la Convention de Berne en novembre la COM s'y est opposée, considérant que la majorité des populations de loups sont encore fragiles, et qu'actuellement déjà il est possible de déroger à la protection stricte et de tirer un loup dans des cas exceptionnels à justifier. La COM prépare avec l'Agence Européenne pour l'Environnement un nouveau document-guide sur comment interpréter l'obligation de protection. Elle attend le jugement de la Cour de Justice Européenne en réponse à une question préjudicielle finlandaise. Je n'ai pas manqué de transmettre ce que m'ont dit des éleveurs prêts à coexister avec le loup : dans une ambiance de polémique, les statistiques françaises des dégâts de loup d'une part incluent des données incertaines (la catégorie 'loup pas exclu' est finalement comptabilisée comme 'loup') et d'autre part ne relèvent pas de données concernant la présence ou l'absence d'une protection du troupeau (présence de berger/s, combien de chiens par nombre de brebis, clôture électrique...). Pire : le jour où le Département de l'Isère a enregistré ces données le Préfet coordinateur le lui a interdit. En d'autres termes, l'affirmation que la protection 'ne marche pas' ne repose sur aucune

donnée sérieuse. La COM répond être au courant du manque de données. Elle reste dans l'esprit du courrier qu'elle a écrit le 11 février 2019 aux Etats membres¹ pour les inciter à mieux financer la protection des troupeaux. Elle développe les projets en faveur des grands prédateurs et veut favoriser le dialogue et faciliter les aides. Elle réfléchit à ce qui sera utile pour le prochain plan de financement.

Décidément, s'il y en a qui considèrent que la régulation (létale) serait la seule solution et que les chiens de protection tuent les marmottes, d'autres estiment pouvoir coexister avec le loup. C'est ce que me dit le représentant des bergers allemands qui ont publié un guide pratique dans ce sens. A noter que les bergers allemands sont peu nombreux et très impliqués dans un pastoralisme directement au service de la protection de milieux naturels spécifiques (landes...). Il existe en Allemagne 89 troupeaux de >500 brebis, et l'Allemagne n'exporte pas.

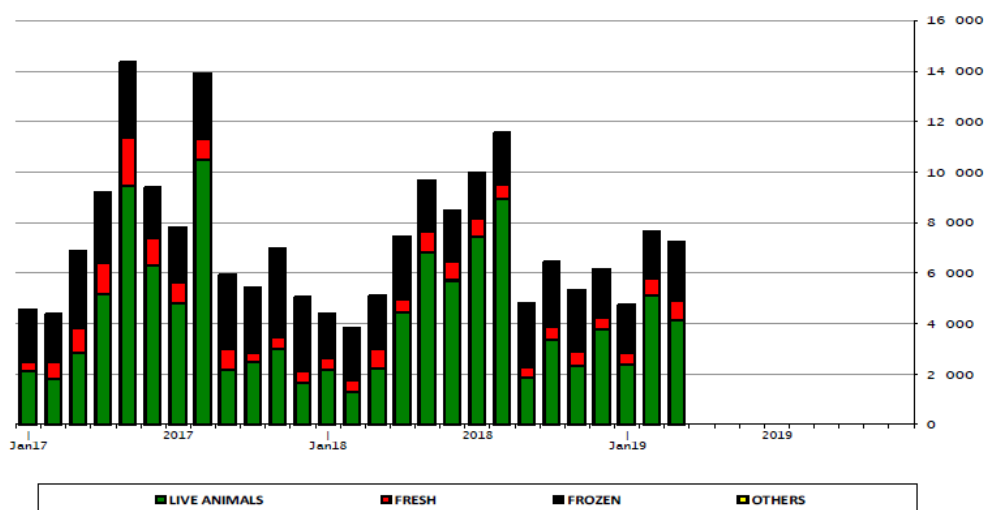
La filière ovine a besoin du maintien des aides à la surface et des aides couplées. Elle surfe sur son image pastorale. Mais est-ce dès lors sensé de vouloir être une filière économique comme une autre ? De baisser ses coûts, d'intensifier et d'agrandir les troupeaux ?

C'est ensuite la protection contre des transports et traitements cruels de ces animaux (élevés avec l'aide de l'argent public) qui pose question.

En effet, la filière ovine tant protégée a un problème avec la protection de ses animaux (agneaux ou brebis de réforme) en raison de l'exportation d'animaux vivants sur de longs trajets vers des pays tiers où il n'y a même pas ce minimum de protection animale qui existe en UE. De surplus, la majorité des transports a lieu en été. CIWF (et d'autres) relance une campagne et demande à la COM de passer à l'exportation de carcasses. La COM répond que le client est roi... en l'occurrence, il demande des animaux vivants.

European Commission

EU Exports of Sheep and Goat products



En vert, la part d'exportation d'animaux vivants, en tonnes-équivalents de carcasse. Les milliers de tonnes chaque mois correspondent à des centaine/s de milliers d'animaux tous les mois avec un maximum en été quand il faut chaud sur le voyage de la mort. Ces exportations d'ovins partent surtout de Roumanie et d'Espagne, et il y a eu une augmentation récente en provenance du Portugal vers Israel. La France exporte 490 000 ovins vivants par an dont 87 % d'agneaux, en majorité vers l'Espagne et l'Italie. Or, l'Espagne est un grand exportateur en vif ! Aussi, la France exporte environ 64 000 brebis de réforme en vif. (Source : les fiches de FranceAgriMer, filière ovine)

¹ http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/19C_HOGAN%20to%20ENV-AGRI%20Ministers.pdf

Comment les éleveurs qui acceptent cela, peuvent-ils regarder dans les yeux de leurs brebis ?